



FUSION, REPRISE OU CESSIION D'ACTIVITÉ : STRATÉGIE ET MISE EN ŒUVRE

Les structures de l'économie sociale et solidaire s'engagent dans des opérations de fusion et d'apport partiel d'actifs qui ont pour objectifs de renforcer leur poids face aux financeurs, consolider leur assise financière, faire face à la concurrence du secteur lucratif, et améliorer la qualité de leurs services.

Dans le secteur sanitaire, social et médico-social, ces opérations leur permettent notamment d'établir des synergies entre activités complémentaires, de disposer de moyens supplémentaires, de réaliser des économies d'échelle et de permettre la mobilité professionnelle interne des

salariés. En fonction des enjeux du projet, il s'agit de bien identifier l'outil juridique adéquat. C'est à ce stade que le choix entre fusion-absorption, fusion-crédation, scission ou apport partiel d'actifs (également appelé dans la pratique « reprise d'activité ») sera opéré.

Doivent ensuite être préparés tous les aspects du projet : ingénierie juridique et fiscale (dans le respect des règles posées par la loi sur l'économie sociale et solidaire du 31 juillet 2014 et ses décrets d'application), transfert des autorisations (avec le nouveau mécanisme de rescrit administratif), incidences sociales du projet, rôle des différentes parties prenantes.

OBJECTIFS

- Appréhender les enjeux d'un projet de fusion ou d'apport partiel d'actifs et les critères de choix du schéma à retenir
- Identifier les éléments clés, les questions à se poser, les prérequis, les facteurs de risque
- Maîtriser les mécanismes juridiques et sociaux d'un projet de rapprochement

CONTENU

L'amont du projet

Les éléments déclencheurs et les objectifs du projet
La méthodologie : gestion de projet, planning, rôle de chacun

Les mécanismes juridiques

Fusion-crédation et fusion-absorption
Scission
Apport partiel d'actifs
Particularités pour les associations reconnues d'utilité publique et les fondations reconnues d'utilité publique

Les incidences administratives et fiscales

Le transfert des autorisations et le nouveau mécanisme de rescrit administratif
Le régime fiscal des opérations de fusions entre associations et entre fondations

Les incidences sociales

La phase préparatoire d'audit et la préparation du calendrier de l'ensemble des étapes
L'information-consultation des représentants du personnel
Sur le plan individuel : le transfert des contrats de travail en application de l'article L. 1224-1 du Code du travail
Sur le plan collectif : le sort de la convention collective, des accords d'entreprise, des usages et engagement unilatéraux, les négociations à anticiper
Les incidences sur la structuration des instances représentatives du personnel



4 et 5 février 2019



Paris



632 €
par personne



2 jours

01 53 98 95 03 – formation@fehapp.fr

Prérequis

Connaissances de base du secteur privé non lucratif et des structures sanitaires, sociales et médico-sociales

PUBLICS

- Présidents et administrateurs
- Directeurs généraux, directeurs
- DRH

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Pédagogie interactive alternant :

- exposés et apports théoriques et méthodologiques
- exercices, études de cas/de situations
- échanges et mutualisation

INTERVENANTS

- Avocat spécialisé en droit des associations et des fondations
- Avocat spécialisé en droit social appliqué au secteur privé non lucratif